

Branche de l'EPNL – Enseignement privé non lucratif

En application des décisions du Conseil d'État du 22 novembre 2021, de la Cour d'Appel de Paris du 2 décembre 2021, sont à nouveau invitées aux réunions toutes les organisations syndicales de salariés qui étaient représentatives dans le champ d'au moins une branche préexistant au regroupement des conventions collectives préexistantes à celui opéré par la Convention Collective : FEP CFDT, FNEC FP FO, SNEC CFTC et SNEPL CFTC, SNEIP-CGT et SNPEFP-CGT, SPELC, SUNDEP SUD SOLIDAIRE, et SYNEP CFE-CGC.

Une première réunion paritaire a eu lieu le 10 janvier, concernant le point de la situation, la méthode de travail et l'établissement d'un calendrier des différentes commissions paritaires (Santé, prévoyance, formation professionnelle...) jusqu'en juillet 2022.

Elle fut suivie d'une réunion en présence de représentants par organisations syndicales de salariés, de représentants des employeurs et de la DGT (Direction Générale du Travail). Cette réunion concernait les élections professionnelles au sein des établissements sous contrat d'association, avec la séparation des votes des enseignants agents de l'état (urnes spécifiques...) pour la détermination de la représentativité syndicale au sein de la branche EPNL

L'objectif était donc de savoir comment appliquer la décision du Conseil d'État à droit constant et d'identifier les questions et éventuelles difficultés que cette application pouvait engendrer.

Comme prévu il n'y eu malheureusement pas consensus et nous attendons les décisions du ministère du travail.

Les arrêtés de représentativités syndicales ont été reportés et devraient être publiés en mars 2022.

Evelyne CIMA

UDESCA

28 janvier 2022 : début de la négociation de l'accord interentreprises entre les 5 Instituts et Universités catholiques (ICL, UCLy, UCO, ICT, ICP) et les organisations syndicales représentatives (CFDT, CFTC, CFE-CGC) avec le projet d'un d'accord de méthode.

* *

INFORMATIONS CONFÉDÉRALES CFE-CGC

- **Stages de formations syndicales**

L'ensemble des stages organisés par le CFS sont suspendus jusqu'au 11 février 2022 et reprendront en présentiel à partir du 14 février.

Le CFS propose pour les personnes inscrites à un stage « ouverture sur le syndicalisme » de suivre des sessions en visio, pour cela merci de prendre contact avec le CFS (cfs@cfecgc.fr).

- **Le calendrier prévisionnel des réunions Handicap- année 2022 est mis en ligne**

http://www.synep.org/calendrier_previsionnel_des_reunions_handicap_2022.pdf

- **Parution du Bulletin confédéral de janvier 2022 :**

<https://fr.calameo.com/cfecgc/read/003664566e054f625de5e>

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°16

2022 Semaine 04

Établissements sous contrat d'association :

Carnaval approche... nos masques aussi !

Est-ce la forte mobilisation des enseignants le 13 janvier qui a fait réagir nos dirigeants concernant la fourniture des masques ?

Le SYNEP CFE-CGC a constaté que ces derniers jours, des chefs d'établissement ont été prévenus que les masques chirurgicaux promis aux personnels de l'Éducation Nationale en contact avec les élèves étaient disponibles. La distribution est prévue par le Ministère entre le 17 et le 28 janvier (nous sommes déjà le 27 !), mais sans précision du lieu. Par exemple, dans un établissement privé parisien, le 25 janvier le rectorat a informé que les masques étaient disponibles et que c'était à l'établissement de venir les récupérer au rectorat. Chaque agent devant bénéficier d'une **boîte de 50 masques couvrant une période de 25 jours** au collège et au lycée, il faut espérer que la location de camionnettes ait été prévue dans le budget ministériel pour les gros établissements !

Bien que l'OMS annonce une fin probable d'épidémie, un approvisionnement régulier d'environ 300 millions de masques sera enfin assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le SYNEP CFE-CGC rappelle à tous les personnels exerçant dans les établissements scolaires qu'ils peuvent obtenir **gratuitement 2 autotests par semaine** en se rendant en pharmacie munis d'une pièce d'identité et de l'attestation fournie par leur établissement.

Tous ces masques qui semblent arriver par millions comme des joujoux nous mettent presque des paillettes dans les yeux, en espérant qu'elles ne se transforment pas en poudre aux yeux ! Après le bras de fer musclé du 13 janvier dernier les enseignants ont obtenu (bien qu'encore attendus) des masques et des autotests.

Puisse le Ministère agir avec la même célérité concernant l'augmentation du salaire que les enseignants réclament à cor et à cri depuis des années sans qu'ils aient besoin de manifester leur mécontentement à nouveau dans la rue.

Carnaval approche, pourvu qu'il ne soit pas terni par une énième mascarade de nos dirigeants !



Sylvie TUROWSKI

Enseignants agents de l'État : Précisions pour le remboursement de 15€ de votre mutuelle

Suite à nos informations, nombreux sont ceux qui ont baissé les bras devant la complexité du système et nous interpellent car le site « Colibris » n'est pas accessible. Nous vous invitons à « passer » par le biais de votre « Iprof » avec une nouvelle procédure.

http://www.synep.org/precisions_remboursement_frais_de_sante.pdf

* *

Les « Billet d'humeur » d'Evelyne.

23 janvier 2022. **Encore de l'inclusif, mais cette fois-ci pour l'école !**

http://www.synep.org/evelyne_2022.htm#rxwkxkbvmt